

En 2020, tous les terrains restants ont été vendus. Trois ventes (Mme Barillot/ M Besson*Mme Houser/ M*Mme Peuvrelle) ont été conclues pour un montant de 86 072 €. Il reste une vente (M*Mme Cardon) à réaliser en 2021.pour montant de 29 464 €

► Approbation du Compte de Gestion 2020

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif 2019, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

► Affectation du Résultat d'Exploitation de l'exercice 2020

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de Fonctionnement de 218 757,95 €
- un déficit d'Investissement de146 116,61 €

Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

* Section d'Investissement/ Dépenses :

Compte 001 : Déficit d'Investissement reporté **146 116,61 €**

* Section d'Investissement/ Recettes :

Compte 1068 : Exécution du virement à la section d'investissement..... **146 116,61 €**

* Section de Fonctionnement/ Recettes :

Compte 002: Excédent de Fonctionnement reporté : **72 641,34 €**

►_Modification Règlement de lotissement «Champs Malins 2 » approuvé le 26/11/2013 Article 3

Monsieur le Maire de Montrond fait connaître aux conseillers municipaux la requête de M et Mme Cardon Philippe et Jeannine, futurs acquéreurs du lot n°7 , qui se voient refuser l'entrée sur leur parcelle par le côté gauche, car malheureusement le règlement de lotissement qui régit leur habitation ne le permet pas.

Monsieur Maire fait savoir qu'il a donné l'autorisation d'effectuer une enquête auprès des propriétaires du dit lotissement, afin d'obtenir l'accord de la majorité des colotis en application de l'article L442-10 du code de l'urbanisme. Cette condition étant remplie, il est décidé, à l'unanimité des membres présents:

⇒ de la modification du règlement du lotissement « Champ Malins 2 », en date du 26/11/2013 par la suppression à la Section II , Article 3 : « Accès et Voirie » de l'alinéa 2 « L'accès aux lots, 5,6,7 et 8 auront leur accès figé, conformément au plan P4, dans le respect du merlon conservé » et le remplacement par la disposition suivante :

→ Les accès aux lots 5, 6, 7 et 8 du lotissement « Champs Malins 2 » seront libres

► Choix d'un géomètre pour lancer l'étude de la 2^{ème} tranche de lotissement « Champs Malins 2 »

Etant donné la réception tardive du devis de l'un des bureaux le sujet est reporté à la prochaine réunion de conseil

Une modification de l'ordre du jour est demandée et acceptée pour intégrer 2 nouveaux sujets à l'ordre du jour, à savoir :

- *réfection du local commercial « Eva Jura »*
- *reconduction d'une Ligne de Trésorerie Interactive consentie par la Caisse d'Epargne le 09/03/2020 et qui vient à échéance*

► **Présentation de divers devis:**

- ***Travaux sur local commercial vacant***

Monsieur le maire fait savoir que la société coopérative agricole « Eva-Jura » a résilié le bail de location d'un local commercial qu'elle avait conclu en 2006 avec la commune de Montrond, avec effet au 31 Mars 2021.

Des travaux sont à prévoir et des devis sont présentés, à savoir

- EURL Bourgeois Arnaud d'Andelot en Montagne pour réaliser un plafond suspendu pour un montant TTC de 1 554 €
- -SARL Michel Christophe pour installer l'éclairage et le chauffage pour montant TTC de 1 646,16 €

→ une demande de subvention au titre de la DST sera déposée auprès du Département et de la CCCNJ

- ***Installation de panneaux devant passage piéton de la Fromagerie « Route Napoléon »***

Dans le cadre d'un projet de sécurisation de la traversée du village, plus spécialement au niveau de la Coopérative Agricole Fromagère de la « Fruitière du Temps Comté », les élus ont souhaité faire ralentir les automobilistes en installant des panneaux de signalisation de type A13A avec feu clignotant, kit solaire et horloge en amont du passage piéton desservant le magasin de détail de la Fromagerie.

Des devis ont été demandés à différents prestataires.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré donnent un accord de principe au devis de la société Signaux-Girod de Bellefontaine pour un montant HT de 3 412,28 € soit TTC 4 095,94 €

→ une demande de subvention au titre des « Amendes de Police » sera déposée auprès du Département.

Une participation financière sera sollicitée auprès des responsables de la fruitière du Temps Comté...

► ***Reconduction d'une Ligne de Trésorerie Interactive: 100 000 €***

Monsieur le maire fait savoir que la ligne de trésorerie interactive consentie par la Caisse d'Epargne par Contrat n° 96202013095, vient à échéance le 09/03/2021 et que celle-ci peut être prorogée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

- Vu la situation financière de la commune souvent tendue,
- Après avoir examiné la proposition présentée par la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté

* votent, à l'unanimité des membres présents, la reconduction pour une année de la ligne de trésorerie consentie aux conditions suivantes :

- *Montant : 100 000 Euros*
- *Durée : un an maximum*
- *Taux d'intérêt applicable à un tirage: €STER + marge de 0.80 %*

- *Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle civile, à terme échu*
- *Commission d'engagement : 200 Euros*
- *Commission de non-utilisation : 0,0500 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit.*

* donnent tout pouvoir et autorisent le Maire à signer le contrat et les pièces s'y rapportant

► *Subventions annuelles/Année 2021*

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents votent les subventions suivantes :

- ADMR.....**250 €**
- Banque Alimentaire**60 €**
- AMP : Association Montrond Patrimoine.....**150 €**

*Décident de faire un don à l'Association « Un Elan pour l'Ecole » d'un montant de **500 €**

* *Votent l'attribution d'un «Fonds» à l'Association «La Tour d'Otton» d'un montant de 3 000 € dans le cadre de la poursuite du Chantier d'Eté prévu du 05 au 17 Juillet prochain.*

Questions diverses :

- *Courriers divers : dégradations chaussée...*

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier rapportant l'état lamentable de la route de Californie : une réflexion est engagée et les élus pensent que le rebouchage avec l'enrobé à froid ne suffira pas.

→il sera demandé des devis auprès des prestataires compétents en la matière : affaire à suivre....

- *Résiliation baux :*

- *Bouygues : Bouygues télécom a demandé la résiliation du bail signé avec la commune le 28/07/1997 au motif de « Changement de l'architecture de leur réseau ». La date de résiliation prend effet à la date de démontage soit au 09/12/2020.*

- *Logement n°1 « Rue des croix neuves » : les locataires qui occupaient ce logement ont déposé leur préavis.*

Les responsables bâtiments pensent qu'il serait judicieux de faire des travaux de rénovation avant de le relouer...affaire à suivre...

- *Dégradations mur de soubassement du complexe commerces/logements et du muret en bout des garages au 6 rue Louis Pergaud: L'entreprise de maçonnerie(SARL Meunier de Poligny) qui a effectué ces travaux en 2015 sera contacté pour reprise de ces dommages*